Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le 28/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_226-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_226

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt décembre à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Transports et Mobilités Durables

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	54

Objet de la délibération:
Point de vente billetterie SNCF - Signature du contrat d'agrément

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Alain BARALE, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Sylvain SENES, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Nicole FANELLI pouvoir à Serge BALDECCHI, Claude MARIN pouvoir à Jacques GÉRARD, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Richard TYLINSKI, Grégory LOEW pouvoir à Sylvie FRANCIN, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sophie DUFOUR

ABSENT(S) :
Frédéric MARCEL, Stéphan CERET, Bernard CHARDES, Caroline COLLOMBAT, Guy DEMARTINI, Brigitte DUBOUIS, Sylvie FAYE, Marie-Christine GUIOL, Christine NICCOLETTI, Laure REIG, Jean-Daniel SANTONI, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Christophe CARRIERE

RAPPORTEUR : Monsieur Richard STRAMBIO

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le 28/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_226-DE

Depuis l'été 2016, la Communauté d'Agglomération Dracénoise a repris l'activité de la boutique SNCF de Draguignan sous la forme d'un Bureau Auxiliaire par délibération n° C_2016_064 du 30 juin 2016.

La Communauté d'Agglomération Dracénoise a souhaité reprendre à son compte ce service afin d'offrir à la population un accès de proximité à la billetterie SNCF à Draguignan, ville centre, pour le plus grand nombre, afin d'éviter des déplacements jusqu'à la gare des Arcs/Draguignan.

Ce point de vente a pris place dans l'ancienne gare de Draguignan aménagée en guichet unique d'information et de vente de l'ensemble des réseaux de transport présents sur l'agglomération : le réseau communautaire Ted Bus, le réseau régional routier Zou ! (anciennement Varlib) et le réseau national ferroviaire.

La SNCF ayant porté à connaissance de la Communauté d'Agglomération Dracénoise d'un changement dans ses procédures de collecte de fonds entraînant de fait le changement de modalités des encaissements des recettes, il a été décidé de signer une nouvelle convention de contrat d'agrément, objet de la présente délibération.

Le principe de rémunération de la Communauté d'Agglomération Dracénoise sur la base d'une commission sur ventes est reconduit. Celle-ci permet de financer, pour partie, les charges de personnel qui incombent à la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

Les modalités sont présentées dans le contrat d'agrément, joint en annexe.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Transports, mobilités durables et accessibilité réunie le 26 novembre 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver les termes du contrat d'agrément du bureau auxiliaire de Draguignan ;
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Les crédits sont prévus au budget annexe des transports de l'année en cours, chapitre 012 pour les dépenses de personnel et chapitre 70 pour les recettes de fonctionnement.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 27/12/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.